

GISELLA GRUBER : ... proposition du CCWG de la responsabilité. Nous avons des informations à vous fournir de différents orateurs.

Donc, nous vous rappelons de mettre votre téléphone en muet si vous ne parlez pas et de dire votre nom afin de vous identifier dans les transcriptions et dans les autres canaux de langues, puisque nous avons des services d'interprétation en espagnol et en français.

Alan va commencer l'appel et va nous donner l'introduction.

ALAN GREENBERG : Merci. Je suis content de voir qu'on pas mal de gens qui se sont joints à nous aujourd'hui. Et je pense que c'est le titre le plus long qu'on ait jamais eu pour un séminaire Web.

Donc, je pense que Terri a peut-être dû lire deux fois la liste avant d'être sûr que tout le monde était dessus.

Alors, pour commencer, Terri va nous montrer les diapos...

Merci.

Donc, ce que vous voyez ici est un document qui n'est pas conclu parce que la rédaction de cette déclaration se faire depuis à peu près trois semaines. Nous avons déjà eu dix heures de téléconférences pour discuter de la rédaction de cette déclaration. Je sais qu'il y a d'autres personnes qui ont travaillé beaucoup d'autres heures pour préparer

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

cela. Donc, je pense qu'on est à peu près à 200 et quelques heures. Cependant, on n'a toujours pas fini. Ce matin, on a eu une réunion qui a duré à peu près une heure et demie. À partir de cette réunion, il y a eu des modifications qui ont été suggérées et qui ne sont pas reflétées dans cette version.

La semaine prochaine, nous aurons deux autres réunions. J'espère que les personnes auront donc le temps de relire la déclaration, de voir les documents sur lesquels nous nous [peu clair 0 :02 :12] pour élaborer cette déclaration et qui vont nous faire passer leurs commentaires s'il y a des points qui surgissent et qu'on n'a pas vus auparavant.

Alors, diapo suivante.

À l'heure actuelle, nous sommes en train de commenter la proposition du Groupe de travail intercommunautaire qui travaille sur la responsabilité. Ce groupe travaille depuis la fin de l'année dernière. Et depuis hier, ils ont eu, je pense, 50 réunions formelles outre les réunions en personne qui ne sont pas comptées sur cette liste. Donc, je dirais qu'ils ont consacré 10 000 heures/personne pour la création de ce document. Vous n'imaginez pas combien de travail a été fait dans les plus petits groupes aussi, ce qui n'est pas compté. Donc, on va estimer que cela a pris 10 000 heures par personne. C'est vraiment une contribution impressionnante.

Maintenant, le document est disponible dans différentes langues. Il y a un séminaire Web que vous pouvez consulter, qui a été enregistré en différentes langues. Et cette présentation est également disponible dans différentes langues. Donc, si vous êtes intéressé à accéder à ce

séminaire Web dans une autre langue, vous pourrez sans doute trouver l'enregistrement.

Pour le séminaire Web que nous présentons, les diapositives sont la version anglaise, mais vous avez également ce document disponible dans d'autres langues.

On ne va pas entrer dans les détails de la proposition, des contenus de la proposition, mais on va voir les commentaires de l'ALAC.

Diapo suivante.

Vous verrez qu'il y a un titre qui dit : « Voici le commentaire pour la proposition. »

Le travail du Groupe en général a été divisé en deux parties. D'une part, la piste de travail n° 1 qui se centre sur les modifications nécessaires pour que la Communauté de l'ICANN ait suffisamment de pouvoirs pour contrôler les actions de l'ICANN.

D'autre part, la deuxième ligne de travail se centre sur le [peu clair 0 :04 :59] des différents pouvoirs ou des différentes attributions spécifiques et puis sur la conclusion des détails de conception.

Donc, ici, on va voir les interactions entre la Communauté et le Conseil de l'ICANN.

Diapo suivante.

Alors, il me semble qu'il faut que l'on parle de multipartites, de multiples parties prenantes. C'est un concept qu'on reprend plus

souvent. Et ce mot, « multipartite », implique toutes les personnes qui participent, cela inclut toutes les personnes qui fournissent et qui utilisent l'Internet. Donc, toutes les personnes qui ont un intérêt au système des noms de domaine devraient participer.

Alors, il nous faut une équipe multiparties prenantes pour assurer la diversité. Et c'est parce qu'on a différents intérêts. On ne pourrait pas avoir une seule personne qui s'exprime au nom de tout le monde. Vous voyez, il ne va pas forcément représenter les intérêts de tout le monde. Donc, il faut trouver un point commun qui sera, on l'espère, raisonnable, pour que tout le monde puisse voir, savoir son avis représenté. Et c'est le cas de la proposition du CCWG de la responsabilité. Et c'est le cas aussi de la déclaration de l'ALAC. On n'est pas toujours d'accord sur tout. Il y a des personnes qui sont en désaccord profond, très souvent, mais l'idée est de présenter tous les points de vue. Mais tout le monde peut participer aux discussions des progrès généraux du CCWG.

Maintenant, pour notre déclaration, nous avons des commentaires qui ont suscité un impact variable. Sur certains points, on sent que si on ne peut pas achever un changement – et c'est très important –, c'est que l'une des chartes, en réalité, dit qu'on a refusé de ratifier les résultats. Cela nous préoccupe parce que s'il y a des principes et le Groupe de l'ICANN ne peut pas supporter ce qui est proposé, il faudrait qu'ils aient la possibilité de modifier cela.

Alors, notre réaction, si les modifications ne sont pas faites ou si l'on a des modifications qui ne reflètent pas ce qu'on veut, il va falloir que l'on

arrive au point où on refuse de ratifier et peut-être qu'on arrête le processus complet ou il faut voir si l'on peut accepter cela, si on peut vivre avec cela.

Mais il y a des points qui me semblent plus importants; des inquiétudes qui nous semblent qu'il faut soulever. Il y a d'autres points qui sont suffisamment pratiques pour que l'on sache qu'on ne veut pas pouvoir modifier le résultat. Donc, même si on peut l'accepter, on peut exprimer notre avis au contraire pour dire qu'on ne croit pas que ce soit la bonne manière d'agir.

En termes généraux, nous soutenons la proposition qui est faite. Ce n'est pas ce qu'on aurait choisi. Au sein d'At-Large, on voudrait voir plus d'implications, des règlements, une structure plus forte, plus solide.

Vous savez qu'on a une philosophie que nous partageons et c'est que l'ICANN fonctionne assez bien aujourd'hui avec les différentes règles qui sont applicables, mais nous sentons que les mêmes mécanismes qui posent des difficultés pour annuler les décisions du Conseil d'administration pourraient également compliquer un processus d'*économisation* de la Communauté. Donc, les mêmes mécanismes pour lesquelles une partie de la Communauté peut empêcher que l'on fasse des modifications pourraient aider à empêcher la Communauté d'agir. Donc, c'est un effet double que l'on a ici.

Diapo suivante.

Nous allons maintenant entrer dans les détails. Vous avez peut-être déjà vu cette diapo avant. Cette diapo a été tirée de la présentation du

séminaire Web du CCWG qui a déjà été présentée nombre de fois. Et dans leur présentation, ils décrivent le processus. Donc, ici, on voit la mission, la déclaration de mission, les valeurs principales et l'affirmation d'engagement de l'ICANN.

Diapo suivante.

D'une part, on a la valeur principale n° 3. Et la valeur que l'on a à l'heure actuelle dans la déclaration de mission de l'ICANN et ce qui est proposé est présentée dans deux colonnes. Cette valeur porte sur la délégation et sur les autres organismes qui élaborent les politiques. Vous savez qu'au sein de l'ICANN, on demande aux différents groupes de le faire. Et la déclaration actuelle dit que nous allons donner la responsabilité à ces groupes, si possible. C'est faisable et approprié.

La déclaration actuelle qui est proposée ne parle pas de « faisable » ou « réalisable » et ne parle pas d'« approprié » non plus sans que ce soit « raisonnable » et que ce soit « dangereux ».

Donc, on enlève la responsabilité à d'autres entités ou d'autres sous-entités en dehors de l'ICANN sans ajouter de jugements. De plus, on prouve que ce serait forcé de suivre ces mesures ou pas.

Donc, comme je dis, on ne peut pas être tous d'accord pour la plupart de ces points.

Diapo suivante.

Voici encore une fois une autre valeur qui nous préoccupe. Ce qui nous préoccupe le plus, c'est le fait qu'on n'a plus l'idée de « réalisable » et

d'« approprié ». Donc, à l'heure actuelle, on parle des mécanismes du marché, du marché libre, mais on se préoccupe du fait qu'il pourrait y avoir des questions dans le marché qui ne sont pas correctement abordées. Nous pensons qu'en fait, la proposition actuelle ne se conforme plus au contrôle de l'ICANN de pouvoir rejeté des propositions. Très souvent, l'intérêt du marché libre et du marché ouvert et des corporations individuelles ne sont pas forcément dans l'intérêt du public. Donc, nous sentons que cela est vraiment une inquiétude importante.

Diapo suivante.

Bien. Les statuts fondamentaux, vous vous souviendrez, sont les statuts qui sont si importants pour les mécanismes de responsabilité que nous sentons qu'ils devraient être modulables et qu'en tous cas, pour les modifier, la Communauté devrait approuver leurs modifications.

Donc, ces statuts fondamentaux exigeraient la permission de la Communauté et du Conseil pour agir.

Parmi ceux-ci, nous avons les statuts constitutifs. Ce sont les articles qui devraient être modifiés que si on les appliquait différemment à la juridiction où on se situe... Et donc, en général, il est difficile de les modifier.

Les articles de notre charte de la Corporation ont des points communs avec les statuts constitutifs. Mais en réalité, par la manière dont tout cela est rédigé, on sent qu'il devrait y avoir les mêmes seuils entre les statuts et les statuts fondamentaux en Californie, par exemple pour les

statuts et pour ces articles. Donc, même si on a différents seuils, par exemple, on pourrait assurer qu'il y ait une rédaction qui soit suffisamment claire parce que ça pourrait se passer, on pourrait avoir des articles qui ne soient pas très clairs, qui soient ambigus. Pour beaucoup, on a des ambiguïtés ou des pourcentages. On a deux, trois – peu importe le pourcentage des personnes qui votent, mais il y a aura toujours des personnes qui ne seront pas d'accord. Donc, on compte sur le fait qu'on a un certain pourcentage. Les personnes qui ne vont pas être d'accord — même si ces personnes ne seront pas à la réunion.

Diapo suivante.

ALAC considère également la création du nouveau panel de révision indépendant. Ce panel est un groupe de personnes expertes qui a un panel permanent de sept experts qui sera formé par les différentes parties d'un problème ou d'un conflit et puis ils ne vont pas décider si une décision est bonne ou mauvaise, mais plutôt si la décision a été prise en conformité avec les statuts constitutifs, c'est-à-dire si la décision a suivi le processus et s'ils ont respecté toutes les restrictions et toutes les mises en garde.

Ce que nous considérons en particulier est le type de décisions que ce groupe pourrait prendre. La rédaction de la proposition implique que ce groupe va décider si l'ICANN a suivi ou pas les statuts. Mais la rédaction n'est pas tout à fait claire. On a eu d'autres panels de ce type de par le passé qui n'ont pas seulement décidé que nous avons manqué à notre statut constitutif, mais qui ont dit quelle devrait être l'application ou l'interprétation des statuts.

Au sein d'At-Large, nous sentons qu'un organisme externe ne devrait pas dicter ce que l'ICANN devrait faire. Il devrait identifier si on a fait quelque chose qui manque aux statuts, effectivement, mais il devrait indiquer à l'organisme correspondant de trouver la solution appropriée pour dire qu'on ne peut pas manquer aux statuts constitutifs. Donc, c'est ça qu'on veut commenter.

Diapo suivante.

Donc, on veut s'assurer que si la décision dit qu'on ne s'est pas conformé aux statuts constitutifs, il est important de ne pas avoir un panel qui essaie de régler cela parce que cet organisme externe, bien qu'il puisse être composé d'experts, pourrait ne pas comprendre peut-être toutes les nuances des décisions correctes. Il pourrait trouver qu'on n'a pas suivi la loi, mais l'ICANN même devrait être l'organisme qui trouve la bonne solution pour respecter les statuts constitutifs.

D'autre part, aux processus du CCWG, ils ont ajouté une modification récemment, et c'est le fait que cet IRP devrait avoir le droit de modifier les décisions d'autres panels d'experts. Et donc, par exemple, dans le processus des nouveaux gTLDs, on avait différents panels d'experts qui prenaient des décisions qui allaient à l'encontre de ce que faisaient les autres. Par exemple, pour .COM et .CAM, ils ont déterminé que c'était deux chaînes qui portaient confusion. Mais on ne peut pas avoir les deux solutions. À l'heure actuelle, on n'a pas de processus pour dicter ce que l'on devrait faire. Alors, la résolution de ce type de problème a été ajoutée comme demande pour l'IRP, mais on n'a pas prévu quelle

pourrait être la réponse de l'IRP. Donc, cela a été identifié comme un problème potentiel du CWG.

Diapo suivante.

Bien. Alors, on voit ici comment la Communauté s'implique. L'ICANN deviendra une organisation de membres avec un seul membre qui fera la Communauté. Donc, ce mécanisme va créer des règles sur comment cette communauté va exercer ses droits. Et les parties de la Communauté qui peuvent le faire sont les Comités consultatifs qu'on connaît comme AC, et les SOs, donc les Organisations de Soutien.

Vous voyez que dans la promotion, on voit que les trois organisations de soutien, la ccNSO, la GNSO et l'ASO ont cinq sièges chacune. Les organisations à travers ces sièges vont représenter les cinq régions afin que chacun ait un vote à travers ces cinq membres qui pourront avoir un de chaque région. On ne présente pas, par contre, la structure de formation, hein?

D'autre part, le Comité consultatif At-Large et le Comité consultatif gouvernemental auraient aussi cinq votes et, par contre, le SAC et le RSSAC auront deux sièges chacun. Donc, ce sera à eux de décider comment ils vont utiliser ces possibilités.

Le Comité consultatif gouvernemental et le RSSAC pourraient ne pas exercer leur droit. On sait très bien ce que l'on compte faire au sein de l'ALAC.

Diapo suivante.

Alors, outre ce cinq fois cinq plus deux fois deux, on a d'autres alternatives qui n'ont pas été présentées et qui sont énoncées dans le rapport. Et l'autre idée est de permettre à chaque organisme d'avoir cinq votes. Et cela par un nombre de faits. D'une part, parce qu'ils sont, dans le cas de SSAC, par exemple, une communauté qui représente la communauté même et pas le reste, mais simplement la communauté technique. Au sein du RSSAC, ils représentent une communauté spécifique, c'est la Communauté des serveurs racines. Et dans les deux cas, ses membres sont désignés par le Conseil d'administration. Donc, on considère qu'il ne serait pas approprié d'avoir un groupe désigné par le Conseil d'administration qui ait le droit de juger quelles sont les décisions du Conseil d'administration. Il y aurait des personnes qui auraient le droit de critiquer ou de destituer même les membres du Conseil d'administration. Et le Conseil d'administration pourrait avoir le pouvoir de les empêcher de décider. Même si ce n'est pas très probable, c'est bien sûr une préoccupation de leur donner le pouvoir de le faire.

Alors, l'ALAC s'est exprimé de manière définitive parce qu'on croit que si le SSAC n'était pas désigné par le Conseil d'administration, il devrait avoir cinq représentants. Mais étant donné l'importance de la sécurité et de la stabilité de l'Internet, il me semble que cela serait approprié. En même temps, nous pourrions soutenir forcément l'alternative n° 1 parce qu'on pense qu'il n'est pas probable que cela soit le cas, mais si la Communauté avait un intérêt solide là-dessus, on pourrait le soutenir. Et si tous les aspects avaient intérêt à faire cela, on pourrait très bien ratifier ce type de décisions.

Donc, on a ici un avis [formé] qui est vraiment définitif.

Diapo suivante.

Parmi les pouvoirs de la communauté, on en a quelques-uns qui nous inquiètent. D'une part, c'est la capacité de rejeter des budgets et on a le plan stratégique qui n'est pas vraiment d'intérêt pour la Communauté, c'est un plan qui ne serait pas vraiment un problème sensible.

D'autre part, le budget est quelque chose qui nous préoccupe. Premièrement, si vous revenez quelques diapos et vous voyez la structure de vote, il y a des membres dans les comités consultatifs et particulièrement au sein de l'ALAC qui ne devraient pas – qui pensent qu'ils ne devraient pas avoir le même pouvoir que des personnes des autres SOs. Et cela parce que leur niveau de responsabilité est différent. Et il semble que leurs conseils ne sont pas aussi importants pour le Conseil d'administration. C'est pour cela que l'on pense que l'approbation des budgets pourrait être utilisée comme un outil de pouvoir pour contrôler nos SOs, simplement en limitant la quantité de ressources que nous avons. Donc, c'est quelque chose qui nous inquiète.

Nous sentons également que la préparation du budget est un travail qui implique la Communauté. En tous cas, récemment c'était le cas. Cette année, pour la première fois, les commentaires que la Communauté a faits au sujet du budget ont abouti à une discussion du budget. Ce n'était pas le cas auparavant. Donc, on sent que cela devrait faire partie de la structure de l'ICANN. On devrait utiliser ce processus et interagir dans le processus du budget. Et il faut que l'on s'assure d'être écouté.

Mais la plus grande partie de ce travail correspond à la deuxième ligne de travail. Mais bien qu'il y ait beaucoup de travail à faire là-dessus, on sent qu'il sera nécessaire de prendre des définitions avant de passer à sa deuxième ligne de travail pour être sûr que l'on pourra bien fonctionner. Donc, on veut travailler sur un processus avant le rejet.

Diapo suivante.

Donc, la révocation des membres du Conseil d'administration, c'est un des outils assez robustes dont la communauté dispose. C'est-à-dire, si le Conseil d'administration ou certaines personnes au Conseil d'administration ne procèdent pas de façon à satisfaire la Communauté, eh bien, nous avons la possibilité de révoquer leur poste. Alors, cela ne veut pas dire que l'on va utiliser ce pouvoir, mais c'est quand même un outil assez puissant. Et donc, notre espérance, c'est bien sûr de savoir que cela est possible et représentera une incitation pour le Conseil de travailler de manière adéquate. D'une manière générale, nous sommes pour ceci. Mais nous sommes divisés. C'est pour les membres du Conseil qui sont nommés par les SOs et l'At-Large, puisque l'At-Large est le seul groupe consultatif qui a un membre nommé de manière visuelle. Donc, la proposition actuelle, c'est que les SOs et ACs peuvent révoquer le poste de cette personne ou ces personnes à la suite d'une audience publique où il y aurait une opportunité d'en parler avec la totalité de la Communauté... Mais le vote à la fin dépendra de cette communauté et non pas des autres ACs et SOs au sein de l'organisation. Il y a certaines personnes qui pensent que ceci devrait dépendre de la Communauté.

Deuxième chose – et d’ailleurs, il y a une faute dans la phrase... Donc, normalement – donc, il y a une faute par rapport aux mots « *we moved* ». Donc, le processus que nous avons en place, c’est qu’il faut, lors d’un forum public, identifier quels sont les problèmes et donner aux membres du Conseil la possibilité de se défendre pour ainsi dire ou de donner une explication. Cela nous laisse ouverts potentiellement au fait que si ce membre est révoqué – et même s’il n’est pas révoqué –, de dire qu’il y a eu diffamation et donc, leurs capacités à, par exemple, gagner de l’argent, avoir un emploi a été impacté, a été influencé. Selon la loi de la Californie, il est possible justement de révoquer le poste de la partie dans n’importe quelles conditions. Donc là, il n’y a pas de recours pour eux. Mais pour nous, il est quand même important de pouvoir faire ceci que si nous sommes absolument sûrs qu’il n’y a pas de poursuites en justice. Parce que sinon, ce pouvoir ne sera jamais mis à profit parce que les gens auront peur des dépenses qui pourraient être engagées en cas de vengeance pour ainsi dire.

Donc, le rappel de la totalité ou la révocation de la totalité du Conseil d’administration, c’est une des questions qui pourraient être à controverse. Nous avons de réelles préoccupations par rapport à cela. Le concept d’éliminer la totalité du Conseil d’administration, c’est vraiment une option complètement nucléaire. Tout d’un coup, vous n’avez plus de Conseil, il est remplacé par quelques personnes qui le remplacent et dans ce cas, non seulement ce sera un processus radical au sein de l’ICANN, mais en plus, quelle va être la vision que vont avoir les autres de l’ICANN à l’extérieur?

Vous savez, il ne faut pas oublier que ces membres sont sélectionnés par la Communauté, par les ACs, par les SOs par le biais des communautés de nomination. Donc, si nous sommes insatisfaits ou mécontents au point qu'il faille éliminer toutes ces personnes, eh bien, qu'est-ce que cela veut dire par rapport à la [peu clair 0:32:54] organisation. Nous pensons que cette option, c'est vraiment une option radicale et nous préférons ne pas l'avoir. Si elle existe, eh bien – si elle demeure, il faut que nous déclarions que nous ne la soutenons pas. Et si c'est l'une des exigences que tous les membres du Conseil d'administration soient remplacés dans les quatre mois, nous pensons que cela n'est pas possible et dans les processus qui existent au sein des SOs et des ACs et même au sein du comité de nomination. Et enfin, il y a une minorité de personnes qui pensent que toutes les SOs, les ACs, ccNSO et GNSO devraient pouvoir éliminer la totalité du Conseil sans aucun soutien, donc par eux-mêmes. Et donc, de toute évidence, ceci n'est pas soutenable.

Diapositive suivante.

Alors, la diversité, c'est l'une des questions qui ont été soulevées. Parallèlement à la responsabilité du Conseil d'administration en elle-même, la question est la suivante : quelle est la responsabilité des utilisateurs et des parties prenantes? Est-ce que nous représentons de manière raisonnable la communauté internationale des internautes? Et la réponse, c'est « non ». Si vous regardez l'ICANN, il y a trop de lieux où il y a un manque de diversité au niveau régional. Il y a un problème de manque de diversité en termes de genre, de couleur, d'âge. Il y a beaucoup de problèmes. Il y a beaucoup de notions de la diversité et

nous sommes en échec par rapport à tous ces domaines. Donc, il nous faut absolument nous améliorer à ce niveau. Et cela va demander beaucoup de travail. Et d'ailleurs, il y a beaucoup de désaccord par rapport à l'approche qu'il faut avoir et dans quelles mesures elles doivent être proactives, et quelle est l'importance de la compétence par rapport à la diversité. Donc, il y a beaucoup de questions. Entre autres, il y a la solution de faire un rapport sur la diversité de manière régulière. Donc, l'ICANN soutient ceci. Le problème, c'est que pour certains d'entre nous, les recommandations dans la proposition, donc le Comité de transparence et de responsabilité, pensent que c'est eux qui font l'analyse. Ce groupe de transparence et de responsabilité a déjà beaucoup de travail. Nous pensons que ce travail va devenir plus important et ce groupe n'a pas forcément les compétences nécessaires pour effectuer ce travail en termes de diversité et que, donc, il y aurait certains aspects du travail... Donc, nous ne pensons pas que ce soit nécessairement le bon endroit pour que ce travail se fasse : nous pensons qu'il y a d'autres groupes qui pourraient s'en charger et qui pourraient être mieux placés pour le faire.

Alors, diapositive suivante. Nous en sommes presque à la fin. Et nous avons beaucoup de temps pour vos questions.

Donc, actuellement, ICANN, depuis un certain nombre de décennies, fonctionne selon différents outils. Et donc, en ce moment, nous sommes en train de fonctionner dans le cas de l'affirmation d'engagement et il y a un certain nombre de déclarations qui définissent ce que nous devons faire, un certain nombre de révisions ou d'analyses qui doivent être effectuées. L'AoC peut, par contre, être résiliée de manière

unilatérale, soit par le Gouvernement des États-Unis, soit par l'ICANN. Nous ne souhaitons pas le faire actuellement, mais c'est possible. Il est donc important d'incorporer les aspects principaux de l'AoC dans les statuts de l'ICANN et dans d'autres organes de l'ICANN. Et c'est quelque chose qui est en phase de travail. Il y a un certain nombre de choses dans la mise en application détaillée que nous devons également faire.

Alors, diapositive suivante s'il vous plaît.

Le premier, est c'est le plus important, c'est l'analyse actuelle du WHOIS, c'est-à-dire le référentiel associé aux gTLDs à qui appartient les différents gTLDs. Le WHOIS actuel dit qu'il faut documenter selon ses règles ces informations. Et elles doivent être disponibles.

Alors, par rapport à ce qui a été – ce qui était impliqué au tout départ, le WHOIS était censé avoir le nom des propriétaires. Actuellement, il y a des services fiduciaires qui s'occupent également de ça, mais quoi qu'il en soit, les termes de l'AoC par rapport au WHOIS étaient donc depuis 2009 appropriés et donc, ils disaient qu'il faut qu'il y ait un moyen universel d'accès à ces informations et nous savons que ceci est actuellement en violation, en infraction par rapport aux lois de certains pays.

Donc, les statuts actuels de l'ICANN ne sont plus appropriés, ne conviennent plus à la situation actuelle. Et ils doivent donc être modifiés de manière à refléter ce qui se passe au niveau juridique actuellement. Et il faut que les termes choisis le soient de manière générale, de manière à ne pas avoir à réécrire les statuts.

Deuxième chose, il faut également incorporer dans le statut que le fait que ces révisions, ces analyses doivent être changées, mais elles doivent être changées par l'équipe de révision sur la transparence et la responsabilité. Nous pensons que l'équipe ATRT n'est pas réellement experte en termes de confiance des consommateurs et des questions nécessaires. Donc, il faut pouvoir recommander au Conseil d'administration ou à l'ICANN où les changements sont nécessaires parce que le monde a changé. Ceci sera ensuite incorporé dans les statuts.

Diapositive suivante. C'est donc la fin de la description. Donc, vous avez le Wiki. Vous pouvez vous y rendre. C'est là que nous collectons les informations que les gens souhaitent voir incluses. C'est la proposition préliminaire qui a été publiée. Nous avons également le Groupe sur la transition IANA qui dispose de certaines informations. Vous avez une liste de diffusion, vous pouvez toujours vous joindre à cette liste de diffusion. Le travail n'est pas tout à fait terminé. Il y a le Wiki où vous pouvez trouver les autres [peu clair 0:41:08] comme le CCWG y compris leur proposition préliminaire avec la présentation diapositive et l'enregistrement en différentes langues des présentations. Il y a le lien vers l'ordre du jour. Donc, si vous ne savez pas où trouver cet ordre du jour, vous pouvez donc télécharger la présentation à partir de ce lien.

Donc, maintenant que vous avez toutes ces informations, nous pouvons passer à vos questions.

Je suis sûr que ma présentation n'était pas claire au point que vous n'avez pas de questions!

CHERYL LANGDON-ORR : Je crois que vous avez été très clair, en fait! Vous avez fait une présentation très complète, y compris l'intégration des dernières questions, même celles qui ont été soulevées il y a quelques heures.

ALAN GREENBERG : Je n'ai pas pu tout mettre dans les diapositives quand même.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, mais quand même...

Moi, je trouve qu'en termes de révocation des membres, je suis tout à fait d'accord, on pourrait devoir éliminer certains membres du Conseil d'administration.

ALAN GREENBERG : Oui, je vais corriger ceci, nous vous inquiétez pas. Ne vous en faites pas, ce sera corrigé avant que vous ne téléchargiez la présentation.

Merci pour les commentaires dans le chat.

Je pense qu'il y a des questions, je ne sais pas...

Bon, je vais parler encore une minute, comme ça vous pourrez réfléchir à vos questions.

Comme je le disais, il y a eu un certain nombre de questions qui ont été soulevées lors de l'appel d'aujourd'hui, en particulier sur les valeurs fondamentales et les changements proposés. Donc, si vous souhaitez réfléchir à la question, eh bien, vous pouvez participer à cette

discussion. Il y a un certain nombre de problèmes soulevés par différentes personnes, mais il n’y a pas forcément suffisamment de personnes qui sont intéressées par cela. Donc, je ne vais pas vous dire que ce que je viens de vous présenter est soutenu par tout le monde, mais d’une manière générale, c’est quand même – cela représente quand même une opinion générale. Avri a fait objection à certaines choses. Et je crois qu’Avri souhaite dire quelque chose. Ce n’est pas de ça qu’elle veut parler...

AVRI DORIA :

J’ai fait un commentaire dans le chat. Donc, est-ce que vous pourriez en dire un petit peu plus sur le commentaire [inaudible 0 :44 :22]... nous en dire un petit peu plus.

ALAN GREENBERG :

Donc, la diversité est l’un des aspects les plus importants en termes de responsabilité. Et donc, de dire que la responsabilité – en fait, l’Équipe de révision sur la responsabilité et transparence n’est pas capable de s’occuper de ceci, de la diversité. Cela représente un problème de processus. Je suis d’accord...

INTERPRÈTE :

Désolée, l’audio est très mauvais. L’interprète a du mal à entendre.

ALAN GREENBERG : Donc, je pense qu'on pourrait faire les choses de manière plus rapide avec l'ART. Donc, dire que des méthodes de travail...

INTERPRÈTE : Désolée. Il n'est pas possible d'interpréter.

ALAN GREENBERG : Avri et moi avons – participons à la même équipe ART. Donc, notre point de vue est relativement similaire en termes d'expériences. Et je sous tout à fait d'accord avec Avri. Si tout le monde dans le groupe investit le même effort, eh bien, on aura sans doute des résultats différents. Et donc, au sein du deuxième ART, nous avons essayé de travailler pendant les 12 mois plutôt que huit mois.

Tout ceci, bien sûr – mais de mon point de vue, je pense que la diversité va être affectée si nous mettons tout dans le même sac parce que les priorités pourront varier suivant l'intérêt des personnes, suivant les compétences des personnes et donc, personnellement, mon sentiment, c'est qu'il sera difficile pour l'ART de faire un bon travail. Donc, il vaudrait mieux lui donner l'opportunité – de ne pas lui donner l'opportunité, en fait, de le faire mal ou de le sauter complètement.

Donc, il faut que – en fait, l'ART a une certaine flexibilité en termes de son ordre du jour. Donc, je pense qu'il est important de ne pas – de pouvoir se focaliser sur la diversité, de ne pas donner cette opportunité de sauter cette question.

Donc, si on prend en considération la diversité dans un gouvernement ou dans une autre organisation, il y a des énoncés magnifiques et puis cinq ans plus tard, on se rend compte que rien n'a été fait. Et je pense que nous ne pouvons pas nous permettre de nous retrouver dans une telle situation. Donc, voilà pourquoi, à mon avis, il est important de consacrer davantage d'attention à cette question, mais dans le cadre d'un autre groupe.

AVRI DORIA :

Je voulais répondre à certains des points que vous avez soulevés. Tout d'abord, je suis d'accord qu'il faut donc essayer de voir avant cinq ans si des progrès ont été faits, mais il y a également les projets dans At-Large, dans la ccNSO, il y a des questions qui doivent être prises en compte tout comme les recommandations par rapport à la transparence qui sont faites par l'ATR. Donc, il faudrait qu'il y ait une obligation de faire des rapports. Il y a des mécanismes qui pourraient permettre de mettre en place des projets d'amélioration.

Et donc, je crois que les raisons que vous donnez, c'est un peu le fait d'accepter certains obstacles, et je crois que c'est un problème.

ALAN GREENBERG :

Oui. C'est vrai. C'est un problème. Mais c'est également la réalité, telle qu'elle est. On peut choisir de l'accepter ou non.

Alors, y'a-t-il d'autres questions dont vous souhaitez parler, d'autres sujets dont vous souhaitez parler?

Il nous reste encore une demi-heure, si vous le souhaitez...

D'autres personnes? Des membres du CCWG? Des membres qui ont travaillé dans le groupe *ad hoc* qui a rédigé la déclaration? Y'a-t-il des commentaires?

Je vois Cheryl, Olivier. Qui d'autre?

CHERYL LANGDON-ORR : Je suis très contente d'avoir écouté votre présentation. Je crois que cela représente beaucoup de travail. Merci beaucoup.

ALAN GREENBERG : Eh bien, puisque personne n'a de commentaires à faire, je vous redonne une demi-heure de votre vie. Alors, je vais donc terminer la réunion ici s'il n'y a pas autre – si, Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Est-ce que vous m'entendez?

ALAN GREENBERG : Oui.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci pour cette présentation. Je voulais soulever un point qui a déjà été mentionné par Avri. Il y a certains points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord et vous l'avez déjà au début – donc, il y a la

question des différentes parties prenantes au sein de l'At-Large et je crois qu'il est clair que nous n'avons pas tous le même point de vue. Il faut faire attention de ne pas mettre en danger notre possibilité au sein de l'ALAC de pouvoir faire avancer les choses à l'avenir. L'avenir est très important. L'avenir de l'ICANN. Et je crois que la question de la diversité en fait, il existe deux points de vue par rapport à cette question. Ce qui est important, en fin de compte, c'est que le rapport en parle. Et il faut que l'At-Large, la Communauté fassent quelque chose pour promouvoir une réelle diversité. Mais la diversité, ce n'est pas uniquement une question d'analyse de révision, de différences, il faut que quelque chose soit fait au niveau de l'organisation. Et donc, c'est une question importante, il faut que ceci fasse partie des révisions des SOs, des ACs. C'est donc un immense projet. Et je crois qu'il doit également être pris en compte par le personnel d'une manière ou d'une autre.

Avri a mentionné qu'il y a différents points de vue sur la question de la révocation des membres du Conseil d'administration, et je crois que c'est une question très importante. Moi, j'ai le sentiment que ce qui a été proposé aujourd'hui est une solution qui ne fonctionne absolument pas. Je crois qu'il faut qu'il y ait une autre solution et je soutiendrai plutôt la proposition qui a été faite par AFRALO.

Alors, est-ce qu'on veut quelque chose sur quoi tout le monde est d'accord, mais qui ne fonctionne pas ou alors est-ce que nous voulons qui réellement assure l'avenir? Donc, est-ce que c'est l'accord de tout le monde qui est réellement la clé?

Alors, la question de la révocation d'un membre du Conseil d'administration, eh bien, nous avons une élection pour le court terme et donc, je ne vois pas ce qui peut être mauvais au point qu'on ait à révoquer quelqu'un. Il existe un processus actuellement. Il y a des moyens qui existent. Mais le Conseil, il est élu par nous. Et donc, il y a des exemples où la voix des participants de la Communauté est tellement puissante que finalement le Conseil décide de ne pas agir de la manière qu'il avait décidé. Donc, voilà pourquoi je crois que — lorsqu'on dit au sein de l'At-Large qu'on a besoin de toutes ces possibilités, voilà pourquoi.

ALAN GREENBERG : Je crois que Sébastien a été déconnecté. Nous ne l'entendons plus.

Nous avons perdu Sébastien.

TERRI AGNEW : Nous avons une question de Garth Graham.

Alors, « [O]ù est-ce que la proposition préliminaire du CCWG définit la Communauté? »

ALAN GREENBERG : Excusez-moi : je vais d'abord lire ce que Sébastien a soulevé. Je crois qu'il n'y a pas de question sur laquelle tout le monde est d'accord. Donc, le problème dans ce genre de déclaration, c'est qu'il faut rassembler autant de choses que possible pour avoir un résultat et une

influence sur les résultats. Et dans la mesure où nous présentons trois points de vue, eh bien, on n'aura pas d'impact sur ce qui se fait. C'est ça l'enjeu. Et je crois qu'il n'y a pas de solution par rapport à ça, on ne va pas tous être d'accord sur tout. Et je crois que la plupart d'entre nous sont d'accord. Et si nous revenons à la déclaration de départ, l'At-Large souhaitait ne pas voir tous ces pouvoirs. On n'aurait pu tout à fait être très content sans ces différents pouvoirs, si ce n'est que la révocation d'un membre du Conseil d'administration en cas de menace. Donc, nous avons une situation où le résultat n'est pas parfait, mais c'est quelque chose qui nous permet quand même d'avoir une influence et d'assurer une stabilisation autant que possible. Il y a des points sur lesquels il faudra être d'accord de ne pas être d'accord.

Alors, la question de Garth, c'est comment – où est-ce que l'on définit la Communauté. Et je crois que dans le chat, il demande vraiment où précisément.

Donc, nous allons parler de la Communauté At-Large et de la Communauté en général. Donc, parfois, la Communauté – cela veut dire des gens qui sont actifs au sein de l'ICANN – et parfois, on parle d'une Communauté en termes plus larges. Donc, ce n'est pas uniquement les gens qui participent, mais ceux au nom de qui nous parlons. Donc, ceux qui sont représentés, par exemple la propriété intellectuelle ou les avocats ou les utilisateurs même. De toute évidence, nous ne représentons pas tous les utilisateurs, nous n'avons pas les contacts avec tous ces millions de personnes. Mais nous espérons représenter quand même les intérêts des utilisateurs étant donné les contributions que nous avons avec les personnes qui participent dans l'At-Large et

dans l'ICANN. Je ne sais pas s'il y a une définition unique, et je crois que le terme est flexible. Une des questions de nos experts, c'est de savoir à quel point nous sommes responsables par rapport aux personnes, non seulement de l'ICANN, mais de la Communauté plus large. Nous sommes là pour représenter, donc nous protégeons les intérêts. Je crois que c'est valide. Et je crois que tous les groupes sont d'accord pour le dire et ceci doit être incorporé dans la révision individuelle. Au fur et à mesure que nous allons passer en revue les différents groupes, nous allons pouvoir essayer de voir à quel point ils sont redevables par rapport aux besoins de leurs communautés et de ceux qui ne savent pas comment s'écrit « ICANN ». Donc, excellentes questions.

Garth, je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question, mais je vois que vous levez la main. Mais on a d'abord Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. En fait, vous avez parlé de la pertinence de permettre à la Communauté générale d'avoir plus de pouvoirs que la Communauté de l'ICANN. Je pensais d'abord à la Communauté générale. Je voudrais savoir s'il y aurait des composantes politiques aux États-Unis, si cela n'avait pas besoin d'implications politiques, vous voyez.

Parce que le travail du CWG – oui, CWG, je dis bien, s'il participe au processus de l'ICG, du Groupe de coordination de la transition de supervision IANA, à votre avis, est-ce que vous voyez des composantes qui correspondent à notre proposition et à notre réponse à cette proposition, qu'il y a un impact sur la proposition comme système politique.

ALAN GREENBERG :

Bon, je vous donnerai mon avis et je ne suis pas un expert, mais la NTIA a établi des critères et ils ont dit qu'il fallait que l'on montre que l'on est responsable au sein de l'ICANN, sans être spécifique de comment le faire. Donc, le processus ou le résultat final devrait être un processus qui fonctionne ou un mécanisme qui fonctionne.

Le Conseil d'administration de l'ICANN a dit que dans leur révision du CCWG, ils évaluent si le résultat va être correct ou si cela va être un désastre. Et c'est une question valide, je trouve. Dans nos différentes analyses de simulation de risque, on a vu ce qui pourrait se passer. Et dans certains cas, c'est vrai qu'il y a des problèmes qui se présentent et dans d'autres cas, ce n'est pas cela.

Donc, je pense qu'on a fait un travail qui est assez bon, on a identifié des points faibles, par exemple pour ce qui est du budget. On pense à la possibilité de destituer le Conseil par exemple, et on se demande si c'est quelque chose qui est tolérable pour nous. En termes généraux, nous soutenons donc la proposition parce qu'il me semble que les aspects qui ne sont pas d'accord sont tolérables.

Donc, on assume, je pense, que le congrès des États-Unis et les différentes personnes vont être d'accord avec nous. Autrement, il faudrait que l'on commence à réviser nos choix et penser à abandonner la transition, à ne plus participer au processus. Donc, j'espère franchement que ce soit quelque chose qui sera nécessaire pour les États-Unis en termes politiques afin que cela puisse avancer davantage sinon, je ne pense pas que ça [peu clair 1 :03 :58].

Vous avez la parole, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Je vous remercie de cette demande. Vous avez raison. C'est vrai qu'on a beaucoup de questions qui surgissent.

Une autre question que j'ai à ce sujet est si parmi nos membres ou parmi nos ALS ou parmi les ALS qui nous [intègrent], il y aurait quelqu'un qui pense qu'une fois que cela sera fini, on puisse changer la manière de procéder, vous voyez? Donc, ici, je pense à la Gouvernance de l'Internet, à un aspect qui pourrait surgir au sein du FGI... Donc, dire qu'il y aurait quelqu'un qui veuille s'exprimer pour approuver ou rejeter le processus.

ALAN GREENBERG : Oui. Donc, en fait, je ne sais pas si on a un rôle spécifique. Bien sûr, c'est un organisme – si un organisme a lieu – une réunion a lieu où plusieurs organismes participent et qu'on voit qu'on ne peut pas arriver à une proposition qui nous soit acceptable pour tous, le processus multipartite ne fonctionnerait pas clairement, on le verrait. Lorsque l'Assemblée générale de l'ONU se réunira prochainement, bien sûr il se pourrait que cela ait un impact sur les processus. Le processus multipartite est en train d'être essayé en ce moment, il y a des personnes qui sentent que le modèle ne représente pas suffisamment de personnes ou alors qu'il ne répond pas vraiment à l'intérêt du public. Si tout cela est correct, on pourrait avoir des difficultés pour avancer avec la transition et avec le processus du FGI qui est également multipartite.

Donc, on a beaucoup d'enjeux ici et ils ne sont pas forcément tous compatibles.

Je vois Alberto qui lève la main et Avri a envoyé un commentaire à travers le chat également.

Oui, FGI [peu clair 1 :06 :35], mais oui vous avez raison que les deux sont liés. Que ce soit une question de fond ou pas pour la rénovation ou le renouvellement du FGI, c'est vrai que c'est à considérer.

Alberto, vous avez la parole.

ALBERTO SOTO :

C'est Alberto au micro. Merci.

Je suis d'accord avec ce que vous avez dit par rapport aux discussions qu'on a au sujet du modèle multipartite. Donc, voici ce que je pense. On a bien travaillé, et les désaccords que nous avons eus ne devraient pas nous empêcher de compléter ou, en réalité, ne devraient pas empêcher la conclusion de ce processus de transition, ce qui serait analysé ici et ce que l'on pourrait faire à l'avenir, une fois que l'on aura conclu le processus. Parce que c'est vrai que le modèle multipartite doit faire face à des problèmes qui pourront être résolus après la transition. Donc, il faut que l'on fasse preuve d'endurance.

ALAN GREENBERG :

Merci, Alberto.

Je ne pense pas que l'on ait une réponse. Nous allons proposer cela, mais la décision n'est pas à nous de prendre... Ce sera aux politiques de

prendre ces décisions, que ce soit les politiques du Gouvernement des États-Unis ou de l'Assemblée générale de l'ONU.

D'autres remarques?

Si on n'a pas de commentaires sur le chat et si on n'a pas de mains levées, je vous donne la dernière possibilité de prendre la parole, de vous exprimer.

Il y a quelqu'un qui est en train d'écrire à ce que je vois...

Bien. J'assume donc qu'il n'y a plus rien d'autre à dire. Je vous remercie tous d'avoir participé. Et je remercie les interprètes d'avoir fait un travail excellent. Je remercie les efforts qui ont été consacrés pour l'organisation de cette réunion. Et j'ajourne cette réunion. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]